



## FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE

### COMITE DE L'ESSONNE

106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY

☎ : 01 64 57 37 09 – @ : [cd91@petanque.fr](mailto:cd91@petanque.fr) – [directionsportive91@gmail.com](mailto:directionsportive91@gmail.com)



Site Internet : <http://www.cd91petanque.com>

## CHARTRE 91 DES CLUBS

Afin de rappeler les obligations de tout club qui organise un concours fédéral, le comité 91 a décidé de faire une charte pour le bon déroulement des concours pour vous et pour les joueurs.

- 1) Selon l'article 12 du règlement administratif et sportif :

**Tout club souhaitant organiser une compétition, quelle qu'elle soit, non inscrite au calendrier** doit demander l'autorisation à son Comité Départemental.

Organiser sans autorisation préalable, c'est s'exposer à des poursuites disciplinaires et aux sanctions prévues au Code de Discipline et des Sanctions (sanction de catégorie 1).

- 2) Pour la sécurité de tous, vous devez avoir à disposition une trousse de 1<sup>er</sup> secours à jour, un affichage des N° de tel de premières urgences et avoir ou connaître l'endroit le plus proche d'accès à un défibrillateur.
- 3) Vous devez être en possession **d'un arrêté municipal d'autorisation d'ouverture temporaire de buvette licence 3** pour tous les concours que vous organisez.

Ses dérogations (10 par an pour les associations sportives) sont prévues par l'article L 3335-4 du Code de la santé publique.

Selon l'article 35 du Règlement Administratif et Sportif:

Tout club organisateur de compétition ou manifestation sportive ayant reçu l'agrément de la Fédération doit se conformer aux directives réglementaires prévues au Code du Sport et au Code de Santé Publique, ainsi qu'aux règles spécifiques dictées par la Fédération, sur la vente et distribution d'alcool sous peine de sanctions.

- 4) Mise à disposition de sanitaires, notamment pour les féminines,  
Eclairage sur au moins une partie du terrain pour les finales.
- 5) Avoir un « fond de caisse » suffisant pour les inscriptions et les indemnités du concours.
- 6) Vous devez faire la répartition des mises du concours selon la catégorie. **La feuille des répartitions doit être visible des joueurs** tout au long du concours. Vous devrez joindre cette répartition aux autres fichiers demandés
- 7) Vous devez **OBLIGATOIREMENT** établir une **feuille de JURY** qui sera composée de 3 ou 4 membres licenciés du club NON-JOUEURS du concours organisé et qui devront être sur site jusqu'à la fin du concours. Cette feuille de jury sera visible de tous,

Facebook : Comité FFPJP de l'Essonne

SIRET N°405.165.218.00018 – APE 9312 Z Agrément DDCS : ET000618



## FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE

### COMITE DE L'ESSONNE

106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY

☎ : 01 64 57 37 09 – @ : [cd91@petanque.fr](mailto:cd91@petanque.fr) – [directionsportive91@gmail.com](mailto:directionsportive91@gmail.com)



Site Internet : <http://www.cd91petanque.com>

- 8) Si le comité vous a attribué un arbitre, **il ne pourra ni tenir le graphique ni faire votre répartition, il devra obligatoirement faire partie du jury.** Il vérifiera la validité des licences, de la répartition et la bonne tenue des joueurs. Celui-ci fera un rapport de sa journée d'arbitrage qu'il enverra au délégué des arbitres du CD91.

Les indemnités arbitrales sont à la charge du club et il est d'usage de leur offrir café et boissons non alcoolisées durant la compétition ainsi que le repas si votre compétition débute le matin.

- 9) Tous les concours doivent être tenus par une personne licenciée à la FFPJP avec « GESTION CONCOURS » (logiciel fédéral). A la fin du concours, vous devez envoyer dans les plus brefs délais **les fichiers « GCZ » et « rslt A et B »** à la « **directionsportive91@gmail.com** » afin qu'ils soient enregistrés dans le logiciel fédéral qui permet l'attribution des points de catégorie.

Facebook : Comité FFPJP de l'Essonne

SIRET N°405.165.218.00018 – APE 9312 Z Agrément DDCS : ET000618